

Université du Medef : Jean-François Copé annonce la création d'un GIP

Le Moniteur de Seine et Marne le 08 septembre 2017 - Quentin CLAUZON



© MSM - Jean-François Copé, maire de Meaux

Le maire de Meaux a invité les entrepreneurs du Medef 77 pour une rencontre-débat. L'annonce de la constitution d'un GIP au Nord du département et, par extension, la question de l'efficacité des Pouvoirs publics a polarisé cette entrevue.

« Je vais annoncer la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) dans quelques jours, nous allons collaborer avec trois autres intercommunalités sur le Nord du département et y ajouter celle de Roissy Pays-de-France ». C'est la veille de la présentation des « ordonnances travail » et dans le contexte surchauffé de l'université d'été du Medef que Jean-François Copé s'est prêté au jeu des questions-réponses avec une quinzaine de chefs d'entreprise seine-et-marnais, venus assister aux nombreuses conférences menées sur le campus HEC de Jouy-en-Josas.

Évoquant les bouleversements provoqués par le numérique, l'ancien ministre du Budget a estimé que ces transformations changeaient en profondeur la façon de raisonner du politique. La prise de décision, autrefois verticale, hiérarchique, se tourne aujourd'hui vers le collaboratif, le terrain. Mais c'est surtout la constitution du Grand Paris, mettant notamment à l'écart le Nord de la Seine-et-Marne, qui pousse l'édile à vouloir constituer cet organisme. « L'objectif est d'avoir une réflexion synergique, pour voir dans quelle mesure, ensemble, nous pouvons construire une entité qui soit complémentaire au Grand Paris », a-t-il tenu à préciser.

En effet, l'entité n'est pas conçue pour s'ajouter au millefeuille territorial. « Nous ne créons pas une agglomération, mais un GIP pour réfléchir à des synergies », a insisté Jean-François Copé. L'objectif étant de redonner à Meaux une dynamique économique et sociale, « ce qu'elle avait connu il y a bien longtemps et laissé au Sud, historiquement très développé ». Et l'édile de rappeler que la ville a fait du développement économique une « priorité dans le secteur, avec une zone d'activité de 80 ha où des entreprises s'installent déjà ».

À la question de savoir si d'autres intercommunalités pourraient s'y ajouter, Jean-François Copé a répondu tout de go : « À ce stade, nous voulons ouvrir le débat, ce n'est pas une réflexion institutionnelle mais de compétences, menée sur l'attractivité économique du secteur. » La communauté de communes des Plaines et Monts de France, du Pays de l'Ourcq, et du Pays de Meaux sont pour l'instant concernées. « L'idée est aussi d'avoir cette réflexion avec Roissy Pays-de-France », a-t-il ajouté.

Le choix des parties prenantes

La question du partenariat avec les chambres consulaires, posée par Nadia Ayadi, présidente de la société ABN Conseils et membre de la commission Aménagement du territoire à la CCI 77, n'a pas non plus été éludée par l'édile.

« Seules les collectivités territoriales sont présentes pour l'instant, mais très rapidement la question de l'intervention des partenaires économiques et sociaux se posera ». Nadia Ayadi a ajouté par ailleurs que la réflexion concernant « l'enclave seine-et-marnaise » de la Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France était déjà menée par la CCI. « C'est pour cela que nous menons cette réflexion, la CCI pourra se relocaliser à Meaux », a répondu Jean-François Copé. Ce à quoi, la chef d'entreprise a répondu avec humour « je serai donc votre partenaire à la chambre ».

Même remarque du côté de Loïc Gauthier, dirigeant d'Eoz, à Ozoire-la-Ferrière, qui interpelle l'élu sur la pertinence de créer un tel organisme, alors qu'un comité stratégique de développement doit voir le jour du côté du Département, au côté de l'Agence Seine-et-Marne Attractivité. « Tout cela se fait en synergie avec Jean-Jacques Barbaux et les autres institutions », a justifié Jean-François Copé. Naît alors la crainte qu'une nouvelle « usine à gaz » voit le jour, les parties prenantes étant trop nombreuses. « Aujourd'hui, rien n'est décidé, il faut passer un temps avec une multiplicité d'acteurs. Je veux que cela foisonne, que cela bouillonne, que des débats soient posés et cadrés. »

C'est seulement ensuite que le temps de la décision viendra, dans la mesure où l'on « ne peut plus porter une dynamique sans la construire avec ceux qui la feront demain, ce n'est plus possible », les prises de décision n'étant plus initiées par un seul « chef ». Ainsi, le leadership d'une équipe sera dégagé naturellement, parce qu'un « certain nombre de parties prenantes aura porté ensemble une réflexion ». Et la création de ce GIP est une évidence pour l'édile, « compte tenu du PIB de la région ». Au risque que cette partie du territoire, « qui n'a pas été intégrée au Grand Paris, regarde les TGV passer, si elle ne s'organise pas ».

Vers une disparition du département

Pour le président du Medef de Seine-et-Marne, Jean-Marc Sereni, la région risque même « d'exploser », c'est donc la structure du Département qui est en danger. « Je ne donne pas cher de l'avenir des départements en France », a confirmé le maire de Meaux. Le trop grand nombre de collectivités territoriales pose problème, certaines pouvant se « structurer différemment. »

C'est notamment le cas des conseillers départementaux et régionaux, qui pourraient assurer les deux fonctions à la fois. Un avis partagé par Philippe Tavel, directeur général de Modul System, qui estime par ailleurs que la réforme territoriale aurait dû impliquer l'ensemble des acteurs publics locaux. Le chef d'entreprise pointe également du doigt la trop grande complexité du fonctionnement de ces structures.

C'est aussi l'avis de Loïc Gautier, qui a témoigné de la difficulté de ses concurrents allemands à trouver le bon interlocuteur auprès des différentes collectivités territoriales. Pour Jean-François Copé, « le mouvement est constant vers les intercommunalités » et se poursuivra jusqu'à la création d'entités importantes. « C'est le sens de l'histoire, qui n'est plus vertical mais axé sur le collaboratif, le terrain. »

S'agissant de savoir pourquoi ces réformes n'ont pas encore été menées, la faute en revient, pour Jean-François Copé, aux chefs d'État successifs. « Ceux dont la mission était de régler cette situation ne l'ont pas fait », l'aptitude au commandement étant en question. « Mais en quoi la dynamique créée sur le territoire serait meilleure que le désordre actuel ? », lui a alors rétorqué Philippe Tavel. « Ce projet vise à créer des synergies, il faut mettre en commun les initiatives, les talents et les moyens. Plus vous créez d'activité, plus il en sera généré par la suite », a conclu le maire de Meaux.

Une doctrine de la droite à repenser

Pour Jean-François Copé, « personne ne peut dire ce que sera le quinquennat qui s'ouvre ». Aussi, il estime que le président de la République peut « faire le meilleur comme le pire », le meilleur consistant à impulser « en partie ce que l'on attend d'un pays moderne : libérer l'économie, repenser notre système de prélèvement social et fiscal, le rapport entre l'administration et les acteurs économiques, repenser le système de formation et accompagner la France dans la transformation numérique ».

L'élu évoque en ce sens l'avènement du Big data, qui « remet en cause notre intimité », la blockchain, qui permet de mettre en « commun des données sans passer par une politique hiérarchisée », ou encore l'intelligence artificielle qui substituera à celle de l'homme. C'est donc l'ensemble de la doctrine de la droite qui doit être repensée, selon lui, après le « désastre total et lamentable » vécu par Les Républicains (LR). La structure même des partis doit donc être remise en cause. « Je suis très content d'avoir gardé la ville de Meaux. Si l'on veut être utile au pays, il faut être maire », a-t-il tenu à souligner, en référence à son refus de briguer un nouveau mandat de député.